



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 – 5
Partie 2 Corrections aux cartes	6 – 22
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	23 – 29
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	30 – 36

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

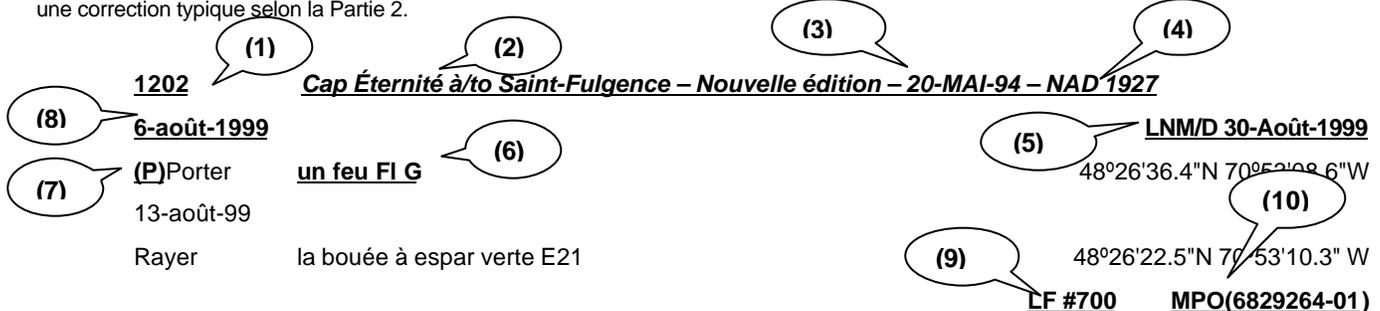
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - (CRIM)
Sans frais dans la région de la Colombie-Britannique 1-800-889-8852
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts/notship>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É. (Prévu pour octobre 2000)	330,331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314,315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
 Direction générale des programmes maritimes
 Garde côtière canadienne
 Ministère des Pêches et Océans
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
 Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette
 ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	3
- LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.....	2
- LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.....	1
TRANSPORTS CANADA - RÈGLEMENT SUR LES PORTS PUBLICS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES PUBLIQUES.....	3
ÎLES DE LA MADELEINE, PARTIE SUD - BAIE DE PLAISANCE - LAGUNE DU BASSIN - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AIDES À LA NAVIGATION.....	3
(P) DÉTROIT ET BAIE D'HUDSON - GOLFE DE BOOTHIA - PELLY BAY - FEUX À ÊTRE SUPPRIMÉS.....	4
(P) ÎLE DU PRINCE-EDOUARD - NORTH RUSTICO ET NEW LONDON - BOUÉES LUMINEUSES À ÊTRE REPLACÉES.....	4
(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - COFFIN ISLAND ET LIVERPOOL BAY - BOUÉES LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.....	4
(P) VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - LAC SAINT-FRANÇOIS - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.....	5

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
C-4	20-22	4202	12	5049	19
1234	6	4203	12	5080	19
1312	6	L/C4230	12	5134	19
1314	6	L/C4340	12	5179	19
1350	6	4386	12	6021	19-20
L/C2110	6	4396	12,13	6022	20
2202	6,7	4416	13-15	8015	20
2203	7	4445	15		
2207	7	L/C4485	15		
2250	7,8	4509	15		
2257	8	4514	16		
L/C2300	8	4585	16		
2307	8	L/C4622	16		
L/C4003	8	4702	16,17		
L/C4011	8	4830	17		
L/C4012	9	L/C4831	17		
L/C4016	9	L/C4832	17		
4024	9	4843	17		
4026	9	L/C4845	17		
4098	9	4848	17,18		
4114	9	L/C4850	18		
4115	9	L/C4851	18		
L/C4116	9	4852	18		
4117	10	4855	18		
4141	10,11	4857	18		
4142	11,12	L/C4951	18,19		

PARTIE 1 – Édition 03/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

- (a) d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;
- (b) remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;
- (c) transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #12/01.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2055	3062	6035	6241	6269	6356
1351	2086	3080	6036	6242	6270	6357
1361	2140	3311	6037	6243	6271	6358
1509	2261	3312	6038	6247	6272	6359
1512	2266	3313	6050	6248	6273	6360
1551	2267	3488	6101	6249	6274	6368
1554	2400	3489	6205	6258	6285	6369
2011	3052	3601	6209	6259	6286	6370
2023	3053	4145	6211	6260	6287	6371
2024	3055	6023	6212	6263	6311	6390
2025	3056	6026	6215	6264	6341	6505
2026	3057	6028	6218	6267	6354	6506
2048	3058	6030	6240	6268	6355	6730

La présente est une liste des cartes qui ne sont pas corrigées à la main suivant leur date de publication. Le SHC ne fournit plus une liste de corrections pour ces cartes. Vous pouvez dorénavant les obtenir du site Internet NOTMAR, <http://www.notmar.com> ou des éditions d'antérieures des Avis aux navigateurs.

1400	1550	2022	2203	3050	6022
1510	1552	2028	2204	3061	6100
1513	1553	2029	2205	4141	6207
1514	1555	2044	2206	4142	C-4
1515	2021	2202	2260	6021	

PARTIE 1 – Édition 03/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Veillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes :

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs au écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)"

la note

"NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)" remplace la première note.

Toute correction complémentaire à apporter à ces cartes, pourra être obtenue à <http://www.notmar.com> ou de l'édition mensuelle des Avis aux navigateurs.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.

Remplace la Liste des cartes corrigées à la main publiée dans l'Édition #12/01.

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs. Le SHC ne fournit plus de liste de corrections pour ces cartes. Vous pouvez dorénavant les obtenir du site Internet NOTMAR, <http://www.notmar.com>.

1310	2059	L/C 2228	2299	6112	6423
1311	L/C 2060	2235	L/C 2300	6201	6424
1409	2061	2241	L/C 2301	6206	6425
1410	2064	L/C 2243	L/C 2302	6213	6426
1411	2067	L/C 2244	2303	6214	6427
1432	2069	L/C 2245	2304	6216	6428
1433	2070	2250	2305	6217	6429
1434	2077	2251	2306	6251	6430
1435	2085	2257	2307	6281	6431
1436	L/C 2100	2258	2308	6310	6432
1437	L/C 2110	2259	2309	6408	6433
1438	L/C 2120	2268	2310	6409	6434
1439	L/C 2121	2273	2311	6410	6435
L/C 2000	L/C 2122	2274	2312	6411	6436
2006	L/C 2123	2282	2313	6412	6437
2007	2165	2283	2314	6413	6438
2017	2181	L/C 2284	2315	6414	6441
2018	L/C 2200	2286	2318	6415	6451
2042	L/C 2201	2289	6105	6416	6452
2043	2218	2291	6106	6417	6453
2049	2221	2292	6107	6418	6454
2050	2222	2293	6108	6419	6455
2053	2223	2294	6109	6420	
2054	2225	2297	6110	6421	
2058	2226	2298	6111	6422	

PARTIE 1 – Édition 03/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
 B.P. Box 127, Station C
 St. John's, Terre-Neuve
 A1C 5H5
 Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
 Télécopieur: 709-576-0636
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION					
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE				
CA570027	Port McNeil				
CA470140	Continuation B				
CA570155	Osborn Bay				
CA273259	Lancaster Sound, Admiralty Inlet, and Stathcona Sound and Adams Sound				
CA576387	Quidi Vidi				
CA276477	Flemish Cap/Bonnet Flamand				
CA579030	Port de Gros-Cacouna				
CA579032	Pointe-au-Pic				
CA479082	Continuation A				

TRANSPORTS CANADA - RÈGLEMENT SUR LES PORTS PUBLICS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES PUBLIQUES.

En application du paragraphe 2(2) du *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*, avis est donné que l'installation portuaire publique suivante a été cédée. En conséquence, en application du paragraphe 2(1) de ce règlement, la désignation du port public qui est associé à l'installation a été abrogée, l'abrogation de celle-ci prenant effet à la date de la cession.

Port public	Installation portuaire publique	Province	Date de la cession	Nouveau propriétaire
Tiverton	Tiverton	N.-E.	4 février 2002	La province de Nouvelle-Écosse

Par suite de la cession, Transports Canada n'a plus le pouvoir de réglementer ces eaux. Par conséquent, le capitaine de port qui avait été nommé par le fédéral et dont la principale responsabilité était l'administration du *Règlement sur les ports publics*, a été démis. Cependant, d'autres ministères fédéraux conservent leurs pouvoirs dans le port. Pour recevoir une liste des autres personnes-ressources du fédéral, veuillez communiquer avec M. Sean Sunquist au (613) 998-3734.

ÎLES DE LA MADELEINE, PARTIE SUD - BAIE DE PLAISANCE - LAGUNE DU BASSIN - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AIDES À LA NAVIGATION.

- Une bouée d'avertissement jaune, marquée 'S.E.' a été mouillée par 47° 13' 23.2" N 61° 51' 56.4" W
- Une bouée d'avertissement jaune, marquée 'N.O.' a été mouillée par 47° 13' 43.2" N 61° 52' 45.9" W
- Une bouée d'avertissement jaune, marquée 'N.E.' a été mouillée par 47° 13' 31.2" N 61° 51' 53.9" W
- Une bouée d'avertissement jaune, marquée 'S.O.' a été mouillée par 47° 13' 29.7" N 61° 52' 51.4" W

(L2001-072, 073, 074, 075)

(P) ÎLE DU PRINCE-EDOUARD - NORTH RUSTICO ET NEW LONDON - BOUÉES LUMINEUSES À ÊTRE REMPLACÉES.

La Garde côtière canadienne suggère de remplacer en permanence les aides à la navigation suivantes:

La bouée à cloche lumineuse JK2 de North Rustico (L.F. 1054) (46° 27' 49" N 63° 16' 47" W) à être remplacée par une bouée lumineuse de mi-chenal marquée 'JK'.

La bouée à cloche lumineuse JM1 (L.F. 1058) (46° 31' 49" N 63° 28' 12" W) à être remplacée par une bouée lumineuse de mi-chenal marquée 'JM' et déplacée à 46° 31' 25.9" N 63° 28' 31.2" W

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bev Cleaveland, Garde côtière canadienne, B.P. 1236, Charlottetown, Î.-P.E., C1A 7M8. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2002-067, 068)

(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - COFFIN ISLAND ET LIVERPOOL BAY - BOUÉES LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence les aides à la navigation suivantes:

La bouée à cloche lumineuse extérieure UMA de Liverpool Bay (L.F. 408) (44° 01' 34" N 64° 38' 52" W)

La bouée lumineuse UM48 de Coffin Island (L.F. 408.4) (44° 01' 30" N 64° 37' 35" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Aides maritimes, Garde côtière canadienne - Zone de Fundy, B.P. 7730, Station A, Saint-Jean, N.-B., E2L 4X6, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2002-09, 10)

(P) DÉTROIT ET BAIE D'HUDSON - GOLFE DE BOOTHIA - PELLY BAY - FEUX À ÊTRE SUPPRIMÉS.

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Les feux d'alignement de l'île Simik (L.F. 2535, 2536) (68° 32' 46" N 89° 52' 11" W env.)

Les feux d'alignement de Desgroseillers (L.F. 2537, 2538) (68° 32' 24" N 89° 51' 05" W env.)

Les feux d'alignement de Pelly Bay (L.F. 2539, 2540) (68° 31' 31" N 89° 49' 59" W approx.)

Nota: Les marques de jour demeureront à poste.

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis au Surveillant des Aides maritimes, Garde côtière canadienne, 28 rue Waubeek, Parry Sound, Ontario, P2A 1B9. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(D2002-005)

PARTIE 1 – Édition 03/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

(P) VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - LAC SAINT-FRANÇOIS - BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE.

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence la bouée lumineuse D9 (L.F. 92)
(45° 13' 27" N 74° 14' 50.5" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à M. Steven Lear, Surveillant, Aides maritimes, B.P. 1000, Prescott, Ontario, K0E 1T0, Téléphone: (613) 926-2865, poste 115 ou via courriel, lears@dfompo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(B2002-001)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

1234 - Port de Pointe-au-Pic - Nouvelle édition - 25-MAI-2001 - NAD 1983

01-MARS-2002

Rayer le signe conventionnel d'une roche dangereuse submergée

47°37'13.7"N 070°08'32.5"W

MPO(6405011-01)

1312 - Port de Sorel - Nouvelle édition - 02-AVR-1999 - NAD 1983

15-MARS-2002

Rayer la profondeur de 10 mètres 9 décimètres

LNMD. 10-AOÛT-2001

46°02'56.2"N 073°07'08.4"W

MPO(6405043-01)

Porter une profondeur de 10 mètres 7 décimètres

46°02'55.9"N 073°07'08.2"W

MPO(6405043-02)

1314 - Batiscan - Nouvelle édition - 29-SEPT-2000 - NAD 1983

29-MARS-2002

Porter la légende" ANNULÉ/CANCELLED" au cartouche Batiscan

LNMD. 22-FEV-2002

46°30'04.0"N 072°14'42.0"W

MPO(6405006-01)

1350 - Sorel - Feuille 1 - Carte nouvelle - 06-JUIL-1984 - NAD 1927

15-MARS-2002

Rayer la profondeur de 10 mètres 9 décimètres

LNMD. 04-JAN-2002

46°02'56.0"N 073°07'10.0"W

MPO(6405043-01)

Porter une profondeur de 10 mètres 7 décimètres

46°02'55.8"N 073°07'09.7"W

MPO(6405043-02)

L/C2110 - Long Point Bay - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983

22-MARS-2002

Rayer la note

LNMD. 21-DEC-2001

42°49'54.0"N 080°09'18.0"W

MPO(6600129-01)

Porter une note

42°50'46.0"N 080°03'16.0"W

GAS WELLHEADS AND PIPELINES

There are many gas wellheads and pipelines in Lake Erie. The pipelines lie on the bottom of the lake and carry natural gas under high pressure. The wellheads stand 1.5 metres above the lakebed. Any damage to these installations could cause an immediate fire and health hazard.

CONDUITES ET TÊTES DE PUIXS DE GAZ

Les conduites et les têtes de puits de gaz abondent dans le lac Érié. Les conduites reposent au fond du lac et transportent du gaz naturel pressurisé. Les têtes de puits de gaz émergent de 1,5 mètre du lit du lac. Tout dommage causé à ces installations pourrait provoquer un incendie et représenter un danger pour la santé.

MPO(6600129-02)

2202 - Twelve Mile Bay to/à Rose Island - Feuille 3 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - NAD 1927

15-MARS-2002

Porter un câble sous-marin

LNMD. 22-FEV-2002

joignant 45°10'48.0"N 080°05'12.0"W

45°10'49.0"N 080°05'14.0"W

45°10'46.0"N 080°05'15.5"W

45°10'44.5"N 080°05'14.5"W

45°10'41.0"N 080°05'06.5"W

45°10'38.5"N 080°05'02.5"W

45°10'33.3"N 080°04'57.5"W

et 45°10'26.0"N 080°05'00.0"W

MPO(6600136-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

2202 - Moon Island and surrounding areas/et les régions avoisinantes - Feuille 5 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 – NAD 1927

15-MARS-2002		LN/D. 22-FEV-2002
Porter	un câble sous-marin	joignant 45°10'48.0"N 080°05'12.0"W
		45°10'49.0"N 080°05'14.0"W
		45°10'46.0"N 080°05'15.5"W
		45°10'44.5"N 080°05'14.5"W
		45°10'41.0"N 080°05'06.5"W
		45°10'38.5"N 080°05'02.5"W
		45°10'33.3"N 080°04'57.5"W
		et 45°10'26.0"N 080°05'00.0"W
		MPO(6600136-01)

2203 - Tonches Island to/à Pointe au Baril Station - Feuille 2 - Nouvelle édition - 30-JUIN-2000 - NAD 1927

15-MARS-2002		LN/D. 08-FEV-2002
Rayer	la hauteur libre de 34 pieds	45°35'23.0"N 080°24'06.0"W
		MPO(6600132-01)

2207 - Little Current to/à Clapperton Island - Feuille 2 - Carte nouvelle - 27-JUIL-2001 - NAD 1983

08-MARS-2002		
Rayer	la sonde découvriante de 4.3m. La profondeur de 4.3m au-dessus d'une entité artificielle demeure vis-à-vis le caisson.	45°54'49.6"N 082°16'14.5"W
		MPO(6600127-01)

2207 - Bay of Islands to/à Benjamin Islands - Feuille 1 - Carte nouvelle - 27-JUIL-2001 - NAD 1983

08-MARS-2002		
Remplacer	la sonde découvriante de 0.3m par une profondeur de 0.3m, indiquant la profondeur au-dessus d'un caisson	46°02'37.9"N 081°58'46.1"W
		MPO(6600125-01)

15-MARS-2002		LN/D. 08-MARS-2002
Remplacer	la profondeur de 0.2 m par une profondeur de 4.5 m	46°06'05.7"N 082°15'40.4"W
		MPO(6600138-01)

2207 - Bay of Islands - Feuille 3 - Carte nouvelle - 27-JUIL-2001 - NAD 1983

15-MARS-2002		LN/D. 08-MARS-2002
Rayer	la profondeur de 0.1m	46°05'41.2"N 081°50'38.1"W
		MPO(6600131-01)
Porter	une sonde découvriante de 0.1m	46°05'41.2"N 081°50'38.1"W
		MPO(6600131-02)

2250 - Bruce Mines to/à Sugar Island - Carte nouvelle - 09-MAI-1986 - NAD 1927

01-MARS-2002		LN/D. 04-JAN-2002
Remplacer	la bouée plate de bâbord, verte, marquée "25", par une bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G marquée "25"	46°16'01.0"N 084°06'55.0"W
		MPO(6601587-02)
Remplacer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée "Q30", par une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée "Q30"	46°16'52.3"N 084°06'57.6"W
		(1205/86) LF(1063.6) MPO(6601587-09)
Déplacer	le feu d'alignement postérieur	177°, 129.5 mètres du feu antérieur (46°15'54"N 84°07'00"W)
		MPO(6601587-04)
Déplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée "29"	de 46°16'42.5"N 084°07'04.5"W à 46°16'28.5"N 084°07'03.0"W
		MPO(6601587-06)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

2250 - Bruce Mines to/à Sugar Island - Carte nouvelle - 09-MAI-1986 - NAD 1927

01-MARS-2002		LNM/D. 04-JAN-2002
Déplacer	la bouée plate de bâbord, verte, marquée "31"	de 46°17'05.0"N 084°07'06.5"W à 46°16'52.3"N 084°07'05.0"W MPO(6601587-07)
Modifier	"F 13m" pour lire "F 12m" vis-à-vis le feu d'alignement postérieur	46°16'21.9"N 084°07'17.0"W MPO(6601587-01)
Modifier	"Q 10m" pour lire "Q 9m" vis-à-vis le feu d'alignement antérieur	46°15'55.0"N 084°06'58.0"W MPO(6601587-03)
Modifier	"F 16m" pour lire "F 22m" vis-à-vis le feu d'alignement postérieur	46°15'51.0"N 084°06'57.3"W MPO(6601587-05)
Modifier	"FI G" pour lire "FI G 2.5s" vis-à-vis la bouée lumineuse	46°16'28.5"N 084°07'03.0"W MPO(6601587-08)

2257 - Clapperton Island to/à John Island - Nouvelle édition - 02-NOV-1984 - NAD 1927

08-MARS-2002		LNM/D. 07-JUIL-2000
(P)Porter	une prise d'eau	entre 45°54'46.5"N 082°16'17.5"W et 45°54'50.5"N 082°16'14.5"W MPO(6600128-01)
	Cette information sera incorporée à la prochaine nouvelle édition de cette carte.	
(P)Porter	un caisson avec une profondeur connue de 4.3 mètres Cette information sera incorporée à la prochaine nouvelle édition de cette carte.	45°54'50.5"N 082°16'14.5"W MPO(6600128-02)

L/C2300 - Lake Superior/Lac Supérieur - Carte nouvelle - 24-AVR-1998 - NAD 1983

29-MARS-2002		LNM/D. 28-DEC-2001
Modifier	FI 2.5s 14m 14M pour lire FI 2.5s 15m 14M	47°44'42.0"N 090°20'18.0"W MPO(6600141-03)
Porter	la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu	47°44'42.0"N 090°20'18.0"W MPO(6600141-01)
Porter	une balise répondeuse radar	48°13'23.2"N 088°21'57.7"W MPO(6600141-02)

2307 - Coppermine Point to Cape Gargantua - Nouvelle édition - 31-AOÛT-1956 - US Standard Datum

15-MARS-2002		LNM/D. (928-1998)
Modifier	FR 32ft 7M pour lire FR 36ft 6M vis-à-vis le feu	47°02'15.8"N 084°47'10.6"W MPO(6600137-01)

L/C4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 14-DEC-1984 - NAD 1927

22-MARS-2002		LNM/D. 22-FEV-2002
Modifier	FI 26M pour lire FI 19M	44°22'03.3"N 067°51'51.7"W MPO(6300129-01)

L/C4011 - Approches to/Approches à Bay of Fundy - Nouvelle édition - 31-OCT-1997 - NAD 1983

22-MARS-2002		LNM/D. 20-JUIL-2001
Modifier	FI 10s 123ft 26M pour lire FI 10s 123ft 29M	44°22'03.3"N 067°51'51.7"W MPO(6300129-01)
Porter	une bouée ODAS/SADO, lumineuse jaune, FI (5) Y	43°37'30.0"N 066°33'12.0"W MPO(6829835-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4012 - Yarmouth to/à Halifax - Nouvelle édition - 13-MARS-1987 - NAD 1927

22-MARS-2002

Porter une bouée ODAS/SADO, lumineuse jaune, FI (5) Y

LNMD. 02-FEV-2001

43°37'29.7"N 066°33'14.2"W

MPO(6829835-01)

L/C4016 - Saint Pierre to/à St. John's - Nouvelle édition - 05-MAI-1995 - NAD 1927

15-MARS-2002

Porter une épave non dangereuse

LNMD. 01-FEV-2002

47°34'56.4"N 054°56'17.5"W

(N2002001) MPO(6300102-01)

4024 - Baie des Chaleurs aux/to Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 03-MARS-2000 - NAD 1983

22-MARS-2002

Modifier 4 Trs RLts PA (91) pour lire 2 Trs RLts (112)

LNMD. 14-DEC-2001

49°00'27.4"N 064°24'00.3"W

MPO(6406457-01)

4026 - Havre-Saint-Pierre et/and Cap des Rosiers à/to Pointe des Monts - Nouvelle édition - 12-JAN-2001 - NAD 1983

22-MARS-2002

Modifier 3 Trs RLts pour lire 2 Trs RLts

LNMD. 09-NOV-2001

49°00'24.9"N 064°23'59.9"W

MPO(6406457-03)

4098 - Sable Island/Île de Sable - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983

29-MARS-2002

Porter une épave WK avec une profondeur connue de 10 mètres 5 décimètres

43°56'06.0"N 060°07'28.0"W

MPO(6300149-01)

4114 - Campobello Island - Carte nouvelle - 08-MAI-1992 - NAD 1983

22-MARS-2002

Modifier FIR(2) pour lire FI

LNMD. 15-FEV-2002

44°55'07.2"N 066°58'00.0"W

(F2001131) LF(41) MPO(6300065-01)

4115 - Passamaquoddy Bay and/et St Croix River - Carte nouvelle - 31-DEC-1999 - NAD 1983

29-MARS-2002

Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée SU2 par une bouée à espar de tribord, rouge, marquée SU2

LNMD. 25-JAN-2002

45°07'18.3"N 067°01'54.0"W

(F2002007) MPO(6300124-01)

4115 - Saint Andrews- Carte nouvelle - 31-DEC-1999 - NAD 1983

29-MARS-2002

Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée SX8 par une bouée à espar de tribord, rouge, marquée SX8

LNMD. 25-JAN-2002

45°03'53.0"N 067°02'34.6"W

(F2002004) MPO(6300121-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, verte, marquée SX5 par une bouée à espar de bâbord, verte, marquée SX5

45°03'44.0"N 067°02'10.2"W

(F2002005) MPO(6300122-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, verte, marquée SX11 par une bouée à espar de bâbord, verte, marquée SX11

45°04'02.7"N 067°02'54.8"W

(F2002006) MPO(6300123-01)

L/C4116 - Approches to/approches à Saint John - Carte nouvelle - 09-AVR-1993 - NAD 1983

01-MARS-2002

Remplacer la bouée plate de bâbord, verte, marquée KS1 par une bouée à espar de bâbord, verte, marquée KS1

LNMD. 22-FEV-2002

45°07'07.3"N 066°20'36.9"W

(F2001121) MPO(6300019-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4117 - Saint John Harbour and Approaches/et les approches - Carte nouvelle - 28-OCT-1988 - NAD 1983

22-MARS-2002		LN/D. 22-FEV-2002
Remplacer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée JC8 par une bouée à espar de tribord, rouge, marquée JC8	45°15'23.6"N 066°02'47.1"W (F2001153) MPO(6300055-01)
Remplacer	la bouée plate de bâbord, verte, marquée JC7 par une bouée à espar de bâbord, verte, marquée JC7	45°15'23.6"N 066°02'57.5"W (F2001154) MPO(6300059-01)

4141 - Saint John to/à Grand Bay including/y compris Kennebecasis River - Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

08-MARS-2002		LN/D. 01-MARS-2002
Remplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée J25, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée J25	45°19'55.3"N 066°11'12.9"W (F2001144) LF(120.5) MPO(6300041-01)
Remplacer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée A8, par une bouée à espar de tribord rouge, marquée A8	45°23'00.3"N 066°00'43.4"W (F2001151) MPO(6300050-01)
Remplacer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée A10, par une bouée à espar de tribord rouge, marquée A10	45°24'28.8"N 066°00'35.4"W (F2001152) MPO(6300054-01)
Remplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée AM3, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée AM3	45°18'30.3"N 066°06'16.9"W (F2001133) LF(118) MPO(6300066-01)

4141 - Grand Bay to/à Evandale including/y compris Belleisle Bay - Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

01-MARS-2002		LN/D. 22-FEV-2002
Remplacer	la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée J38, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée J38	45°22'37.8"N 066°12'37.9"W (F2001143) LF(122.1) MPO(6300039-01)
Remplacer	la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée J48, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée J48	45°29'05.2"N 066°05'02.8"W (F2001145) LF(124.5) MPO(6300042-01)
Remplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée J41, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée J41	45°25'45.7"N 066°10'03.9"W (F2001146) LF(122.4) MPO(6300043-01)
Remplacer	la bouée charpente de bifurcation de bâbord lumineuse verte, rouge, verte, FI G, marquée JP, par une bouée à espar de bifurcation de bâbord lumineuse verte, rouge, verte, FI(2+1)G, marquée JP	45°27'55.2"N 066°06'38.9"W (F2001147) LF(123) MPO(6300044-01)
Remplacer	la bouée plate de bâbord, verte, marquée J39, par une bouée à espar, verte, marquée J39	45°23'20.9"N 066°12'09.4"W (F2001134) MPO(6300068-01)
08-MARS-2002		LN/D. 01-MARS-2002
Remplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée J25, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée J25	45°19'55.3"N 066°11'12.9"W (F2001144) LF(120.5) MPO(6300041-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4141 - Continuation B - Belleisle Bay - Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1927

01-MARS-2002 LNM/D. 22-FEV-2002
Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée C12, par une bouée à espar de tribord rouge, marquée C12 45°36'39.3"N 065°54'28.3"W
(F2001135) MPO(6300031-01)

4142 - Evandale to/à Ram Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 14-SEPT-2001
Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée D6, par une bouée à espar de tribord rouge, marquée D6 45°42'52.2"N 066°03'40.9"W
(F2001137) MPO(6300033-01)

Remplacer la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée EA, par une bouée à espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée EA 45°52'18.3"N 066°08'13.9"W
(F2001148) LF(137.7) MPO(6300045-01)

4142 - Ram Island to/à Ross Island - Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 14-SEPT-2001
Remplacer la bouée plate de bifurcation de bâbord verte, rouge, verte, marquée HM, par une bouée à espar de bifurcation de bâbord verte, rouge, verte, marquée HM 45°51'24.7"N 066°28'15.7"W
(F2001138) MPO(6300034-01)

Remplacer la bouée conique de bifurcation de tribord rouge, verte, rouge, marquée HE, par une bouée à espar de bifurcation de tribord rouge, verte, rouge, marquée HE 45°52'20.2"N 066°16'55.9"W
(F2001140) MPO(6300036-01)

Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée H28/4, par une bouée à espar de tribord rouge, marquée H28/4 45°52'37.2"N 066°23'13.9"W
(F2001141) MPO(6300037-01)

Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée H60, par une bouée à espar de tribord rouge, marquée H60 45°53'06.2"N 066°31'31.0"W
(F2001142) MPO(6300038-01)

Remplacer la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée EA, par une bouée à espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée EA 45°52'18.3"N 066°08'13.9"W
(F2001148) LF(137.7) MPO(6300045-01)

4142 - Oromocto Shoals - Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 14-SEPT-2001
Remplacer la bouée plate de bifurcation de bâbord verte, rouge, verte, marquée HM, par une bouée à espar de bifurcation de bâbord verte, rouge, verte, marquée HM 45°51'24.7"N 066°28'15.7"W
(F2001138) MPO(6300034-01)

4142 - Grand Lake - Feuille 4 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 14-SEPT-2001
Remplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée E75, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée E75 46°00'42.2"N 066°00'31.0"W
(F2001136) LF(139.75) MPO(6300032-01)

Remplacer la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée EA, par une bouée à espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée EA 45°52'18.3"N 066°08'13.9"W
(F2001148) LF(137.7) MPO(6300045-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4142 - Grand Lake - Feuille 4 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 14-SEPT-2001
Remplacer la bouée charpente cardinale Sud, lumineuse jaune et noire, Q(6)+LFI 15s, marquée EAB, par une bouée à espar cardinale Sud, lumineuse jaune et noire, Q(6)+LFI 15s, marquée EAB 45°54'12.2"N 066°04'04.9"W
(F2001149) LF(139) MPO(6300046-01)

4202 - Halifax Harbour Point Pleasant to/à Bedford Basin - Nouvelle édition - 31-DEC-1999 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 10-AOÛT-2001
Rayer la bouée charpente de contrôle lumineuse blanche et orange, FI Y 44°37'03.3"N 063°34'21.6"W
(F2001126) LF(531.8) MPO(6300024-01)

4203 - Halifax Harbour Black Point to/à Point Pleasant - Nouvelle édition - 14-AVR-2000 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 01-DEC-2000
Rayer la bouée charpente de contrôle lumineuse blanche et orange, FI Y 44°37'03.3"N 063°34'21.6"W
(F2001126) LF(531.8) MPO(6300024-01)

L/C4230 - Little Hope Island to/à Cape St. Mary's - Carte nouvelle - 15-JUIN-1990 - NAD 1983

22-MARS-2002 LNM/D. 09-MARS-2001
Porter une bouée ODAS/SADO, lumineuse jaune, FI (5) Y 43°37'30.0"N 066°33'12.0"W
MPO(6829835-01)

L/C4340 - Grand Manan - Nouvelle édition - 12-AVR-1991 - NAD 1927

22-MARS-2002 LNM/D. 20-JUIL-2001
ANNULE F R pour lire FI R(2) 44°55'07.6"N 066°58'02.9"W
Cette action préliminaire en date du 24-MAR-2000 est annulée par une nouvelle action(P). Consulter la référence MPO(6300130) figurant dans cette édition.
(F1999109) LF(41.000) MPO(6827780-01)

(P)Modifier FIR(2) pour lire FI 44°55'07.6"N 066°58'02.9"W
Par cette annulation, l'action préliminaire en date du (24-MAR-2000) est annulée. Consulter la référence MPO(6827780) figurant dans cette édition.
Une nouvelle édition incorporant cette information sera disponible à une date ultérieure.
(F2001131) LF(41) MPO(6300130-01)

4386 - St. Margaret's Bay - Nouvelle édition - 03-OCT-1986 - NAD 1927

22-MARS-2002 LNM/D. 13-OCT-2000
Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée DV52 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée DV52 44°36'02.0"N 063°56'14.0"W
(F2001119) LF(480.1) MPO(6829825-01)
Modifier FI 4s 90ft 6M pour lire FI 12s 90ft 7M 44°38'23.0"N 063°57'32.0"W
(F2001120) LF(480) MPO(6300018-01)

4386 - Head Harbour - Nouvelle édition - 03-OCT-1986 - NAD 1927

22-MARS-2002 LNM/D. 13-OCT-2000
Modifier FI 4s 90ft 6M pour lire FI 12s 90ft 7M 44°38'23.0"N 063°57'32.0"W
(F2001120) LF(480) MPO(6300018-01)

4396 - Annapolis Basin - Nouvelle édition - 19-FEV-1988 - NAD 1927

01-MARS-2002 LNM/D. 06-JUIL-2001
Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée V2 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FI R, marquée V2 44°37'55.0"N 065°45'08.0"W
(F2001124) LF(205) MPO(6300023-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4396 - Digby - Nouvelle édition - 19-FEV-1988 - NAD 1927

01-MARS-2002

Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée V2 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée V2

LNM/D. 06-JUIL-2001
44°37'55.0"N 065°45'08.0"W

(F2001124) LF(205) MPO(6300023-01)

4416 - Havre de Gaspé - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

22-MARS-2002

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'50.2"N 064°29'02.6"W
48°51'20.2"N 064°28'37.6"W
48°51'20.2"N 064°28'16.6"W
48°50'47.2"N 064°28'16.6"W
48°51'23.2"N 064°29'40.6"W
48°51'23.2"N 064°29'20.6"W
48°51'30.2"N 064°29'02.6"W
et 48°51'50.2"N 064°29'02.6"W

Cinq bouées latérales de tribord non-lumineuses rouges et deux bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} avril au 1^{er} décembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 114 hectares.

(GC-L99-052) MPO(6405740-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'17.6"N 064°28'11.6"W
48°51'17.6"N 064°27'07.6"W
48°51'00.2"N 064°27'07.6"W
48°51'00.2"N 064°28'11.6"W
et 48°51'17.6"N 064°28'11.6"W

Six bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} juin au 1^{er} novembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 70 hectares.

(GC-L99-056) MPO(6405760-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'21.2"N 064°30'02.6"W
48°51'06.2"N 064°29'25.6"W
48°51'00.2"N 064°29'30.6"W
48°51'00.2"N 064°30'02.6"W
et 48°51'21.2"N 064°30'02.6"W

Deux bouées latérales de bâbord non-lumineuses vertes et deux bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} avril au 1^{er} décembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 30.5 hectares.

(GC-L99-053) MPO(6405761-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'03.8"N 064°29'16.2"W
48°50'37.7"N 064°28'12.6"W
48°50'25.7"N 064°28'24.6"W
48°50'51.2"N 064°29'28.8"W
et 48°51'03.8"N 064°29'16.2"W

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4416 - Havre de Gaspé - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

22-MARS-2002

Cinq bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 1531 mètres par 457 mètres.

(GC-L99-083) MPO(6405780-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'00.2"N 064°27'02.6"W
48°51'00.2"N 064°26'34.6"W
48°51'23.2"N 064°26'34.6"W
48°51'23.2"N 064°27'02.6"W
et 48°51'00.2"N 064°27'02.6"W

Des bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine dans le Bassin du Nord-Ouest du 1^{er} juin au 15 octobre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 40 hectares.

(GC-L99-044) MPO(6405800-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'23.2"N 064°28'14.6"W
48°51'23.2"N 064°28'37.6"W
48°51'35.2"N 064°28'37.6"W
48°51'35.2"N 064°28'14.6"W
et 48°51'23.2"N 064°28'14.6"W

Quatre bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine d'huître dans le Bassin Nord-Ouest du 1^{er} juin au 15 octobre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 471 mètres par 377 mètres.

MPO(6405821-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'22.7"N 064°26'34.5"W
48°51'22.7"N 064°26'27.7"W
48°51'00.2"N 064°26'27.7"W
48°51'00.2"N 064°26'34.5"W
et 48°51'22.7"N 064°26'34.5"W

Quatre bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine à l'ouest de la presqu'île de Penouille du 1^{er} mai au 1^{er} décembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 695 mètres par 140 mètres.

(GC-L99-099) MPO(6405822-01)

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'00.2"N 064°28'11.6"W
48°51'00.2"N 064°27'07.5"W
48°50'47.2"N 064°27'07.5"W
48°50'47.2"N 064°28'11.5"W
et 48°51'00.2"N 064°28'11.6"W

Trois bouées latérales de tribord non-lumineuses rouges et trois bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} mai au 30 novembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 402 mètres par 1304 mètres.

MPO(6405949-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4416 - Havre de Gaspé - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

22-MARS-2002

(T)Porter une ferme marine

joignant 48°51'00.2"N 064°27'02.5"W
48°51'00.2"N 064°26'34.6"W
48°50'51.2"N 064°26'34.6"W
48°50'47.2"N 064°26'45.5"W
48°50'47.2"N 064°27'02.5"W
et 48°51'00.2"N 064°27'02.5"W

Trois bouées latérales de tribord non-lumineuses rouges et deux bouées d'avertissement non-lumineuses jaunes délimitent la ferme marine du 1^{er} mai au 30 novembre. Les bouées sont munies de réflecteurs radar. Les filières en périphérie sont balisées par des ballons de couleur jaune espacés de 30 mètres maximum. Les dimensions maximales de la ferme marine peuvent atteindre 402 mètres par 571 mètres.

MPO(6405951-01)

4445 - Merigomish Harbour - Carte nouvelle - 17-JUIN-1949 - NAD 1927

08-MARS-2002

Rayer la bouée à espar de bâbord, noire, marquée SE1

LNМ/D. 29-JUIN-2001
45°38'32.0"N 062°26'28.0"W
(G2001110) MPO(6300017-01)

Porter une bouée plate de bâbord, noire, marquée SE1

45°38'28.8"N 062°26'19.2"W
(G2001110) MPO(6300017-02)

L/C4485 - Cap des Rosiers à/fo Chandler - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983

22-MARS-2002

Rayer la légende Ru

LNМ/D. 07-DEC-2001
48°46'03.4"N 064°11'42.4"W
MPO(6405009-01)

4509 - Pistolet Bay - Carte nouvelle - 05-DEC-1969 - Inconnu

29-MARS-2002

Remplacer la bouée plate de bâbord, noire, marquée XC5, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée XC5

LNМ/D. (1329-1998)
51°36'43.0"N 055°51'54.0"W
(N2000227) LF(233.21) MPO(6405921-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, noire, marquée XC7, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée XC7

51°36'41.0"N 055°52'00.0"W
(N2000228) LF(232.22) MPO(6405922-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, noire, marquée XC1, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée XC1

51°37'07.0"N 055°49'55.0"W
(N2001061) LF(233.2) MPO(6829562-01)

4509 - Cape Norman Bay and Cooks Harbour - Carte nouvelle - 05-DEC-1969 - Inconnu

29-MARS-2002

Remplacer la bouée plate de bâbord, noire, marquée XC5, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée XC5

LNМ/D. (1329-1998)
51°36'43.0"N 055°51'54.0"W
(N2000227) LF(233.21) MPO(6405921-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, noire, marquée XC7, par une bouée à espar de bâbord, lumineuse verte, FIG, marquée XC7

51°36'41.0"N 055°52'00.0"W
(N2000228) LF(232.22) MPO(6405922-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, noire, marquée XC1, par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée XC1

51°37'07.0"N 055°49'55.0"W
(N2001061) LF(233.2) MPO(6829562-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4514 - St. Anthony Bight and Harbour - Nouvelle édition - 23-OCT-1981 - NAD 1927

22-MARS-2002 LNM/D. (518-1999)
Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée 51°21'34.2"N 055°34'14.4"W
KA1/3
(N2001073) LF(242.31) MPO(6829574-01)

4514 - St. Anthony Harbour - Nouvelle édition - 23-OCT-1981 - NAD 1927

22-MARS-2002 LNM/D. (518-1999)
Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée 51°21'34.2"N 055°34'14.4"W
KA1/3
(N2001073) LF(242.31) MPO(6829574-01)

4585 - Green Head to Little Bay Island - Carte nouvelle - 02-JAN-1959 - Inconnu

29-MARS-2002 LNM/D. 18-JAN-2002
Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée 49°44'07.2"N 055°57'18.0"W
DSM4
(N2000131) LF(327.6) MPO(6828933-01)

L/C4622 - Cape St. Mary's to/à Argentinia Harbour and/et Jude Island - Nouvelle édition - 25-AVR-1997 - NAD 1927

22-MARS-2002 LNM/D. 04-JAN-2002
Porter un feu FIG 47°20'49.2"N 054°36'02.4"W
(N1998381) LF(51.5) MPO(6300119-01)

Porter un feu FIR 47°20'52.8"N 054°35'58.8"W
(N1998384) LF(51.6) MPO(6300120-01)

4702 - Corbet Island to Ship Harbour Head - Carte nouvelle - 17-JAN-1964 - NAD 1927

15-MARS-2002 LNM/D. 13-AVR-2001
Rayer la bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée ND3 53°04'45.6"N 055°52'15.6"W
(N2000293) LF(280.01) MPO(6829154-01)

Rayer la bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée ND4 53°04'42.0"N 055°52'11.6"W
(N2000294) LF(280.01) MPO(6829155-01)

Rayer la bouée à espar de danger isolé lumineuse noire, rouge, noire, FI (2) 5s, marquée NPP 53°11'36.0"N 055°41'36.0"W
(N2001070) LF(280.04) MPO(6829571-01)

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée NK3 53°07'33.4"N 055°45'46.0"W
(N2001071) LF(280.02) MPO(6829572-01)

Remplacer la bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NM10 par une bouée à espar de bifurcation de tribord lumineuse rouge, verte, rouge, FI(2+1)R, marquée NM 52°46'30.6"N 055°54'15.0"W
(N2000292) LF(279.72) MPO(6829153-01)

Remplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée NL2 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NL2 52°43'02.2"N 055°49'20.4"W
(N2001103) LF(279.83) MPO(6829703-01)

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée ND4 53°04'46.6"N 055°52'14.8"W
(N2000293) LF(280.01) MPO(6829154-02)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée ND3 53°04'43.9"N 055°52'11.7"W
(N2000294) LF(280.01) MPO(6829155-02)

Porter une bouée charpente cardinale Sud lumineuse jaune et noire, Q(6)+LFI 15s, marquée NPP 53°11'35.0"N 055°41'36.3"W
(N2001070) LF(280.04) MPO(6829571-02)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4702 - Corbet Island to Ship Harbour Head - Carte nouvelle - 17-JAN-1964 - NAD 1927

15-MARS-2002 LNM/D. 13-AVR-2001
Porter une bouée charpente cardinale Nord lumineuse noire et jaune, Q, 53°07'32.4"N 055°45'50.4"W
marquée NKF
(N2001071) LF(280.02) MPO(6829572-02)

4830 - Great Bay de l'Eau and approches/et les approches - Carte nouvelle - 14-FEV-1986 - NAD 1927

15-MARS-2002 LNM/D. 01-JUIN-2001
Porter un feu FIR 47°28'44.0"N 055°48'43.0"W
(N2001084) LF(126.1) MPO(6829588-01)

Porter un feu FIG 47°27'27.2"N 055°37'29.0"W
(N2001085) LF(121.3) MPO(6829642-01)

4830 - Harbour Breton - Carte nouvelle - 14-FEV-1986 - NAD 1927

15-MARS-2002 LNM/D. 01-JUIN-2001
Porter un feu FIR 47°28'44.0"N 055°48'43.0"W
(N2001084) LF(126.1) MPO(6829588-01)

L/C4831 - Fortune Bay Northern Portion/Partie nord - Carte nouvelle - 26-DEC-1986 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 25-JAN-2002
Porter une épave non dangereuse 47°34'56.4"N 054°56'14.4"W
(N2002001) MPO(6300102-01)

L/C4832 - Fortune Bay - Southern Portion/Partie sud - Carte nouvelle - 02-OCT-1987 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 25-JAN-2002
Porter un feu FIG 47°27'28.0"N 055°37'26.0"W
(N2001085) LF(121.3) MPO(6829642-01)

4843 - Head of/Fond de St Mary's Bay - Carte nouvelle - 28-JAN-1983 - Inconnu

22-MARS-2002 LNM/D. (702-1999)
Porter un feu FIR 47°04'04.8"N 053°34'19.6"W
(N2000361) LF(8.6) MPO(6829247-01)

Porter un feu FIG 46°57'51.4"N 053°31'50.5"W
(N2000363) LF(8.21) MPO(6829249-01)

4843 - St Mary's Harbour and Adjacent Anchorages/et Mouillages adjacents - Carte nouvelle - 28-JAN-1983 - Inconnu

22-MARS-2002 LNM/D. (702-1999)
Porter un feu FIG 46°57'51.4"N 053°31'50.5"W
(N2000363) LF(8.21) MPO(6829249-01)

L/C4845 - Lumley Cove - Nouvelle édition - 12-SEPT-1997 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 16-FEV-2001
Déplacer la bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée MF6 de 46°58'14.5"N 052°56'44.5"W
à 46°58'15.0"N 052°56'44.5"W
(N2001092) LF(511.23) MPO(6829646-01)

4848 - Long Pond - Carte nouvelle - 12-JUIN-1987 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 04-MAI-2001
Remplacer la bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée CB par une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, marquée CB 47°31'28.2"N 052°58'22.2"W
(N2001076) LF(497.01) MPO(6829577-01)

Remplacer la bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée CBB par une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, marquée CBB 47°31'33.6"N 052°58'30.0"W
(N2001077) LF(497.02) MPO(6829578-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

4848 - Long Pond - Carte nouvelle - 12-JUIN-1987 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 04-MAI-2001
Remplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée CL12 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée CL12 47°31'04.6"N 052°58'33.9"W
(N2001078) LF(497.4) MPO(6829579-01)

Remplacer la bouée plate d'avertissement jaune, marquée CL, par une bouée à espar d'avertissement lumineuse jaune, FI Y, marquée CL 47°31'14.6"N 052°57'52.6"W
(N2001080) LF(498.09) MPO(6829581-01)

L/C4850 - Cape St. Francis to/à Baccalieu Island and/et Heart's Content - Carte nouvelle - 11-MAI-1990 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 25-JAN-2002
Modifier FIR pour lire FIG 47°54'44.0"N 053°03'55.4"W
(N2000064) LF(475.1) MPO(6828824-01)

L/C4851 - Trinity Bay Southern Portion/Partie sud - Nouvelle édition - 04-AVR-1997 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 15-FEV-2002
Remplacer la bouée à espar de danger isolé, noire, rouge, noire, marquée TVG par une bouée à espar de danger isolé lumineuse, noire, rouge, noire, FI(2) 10s, marquée TVG 48°01'45.0"N 053°38'21.0"W
(N2001090) LF(466.1) MPO(6829645-01)

4852 - Smith Sound and/et Random Sound - Carte nouvelle - 02-DEC-1994 - NAD 1983

08-MARS-2002 LNM/D. 11-JAN-2002
Remplacer la bouée à espar de danger isolé, noire, rouge, noire, marquée TVG par une bouée à espar de danger isolé lumineuse, noire, rouge, noire, FI (2) 10s, marquée TVG 48°01'45.0"N 053°38'21.0"W
(N2001090) LF(466.1) MPO(6829645-01)

4855 - Bonavista Bay Southern Portion/Partie sud - Carte nouvelle - 06-JUIN-1997 - NAD 1983

22-MARS-2002 LNM/D. 04-JAN-2002
Modifier FIG pour lire FIR 48°26'36.7"N 053°48'17.4"W
LF(441.25) MPO(6300132-01)

4857 - Lumsden Harbour - Carte nouvelle - 29-OCT-1999 - NAD 1983

29-MARS-2002
Rayer la bouée plate de bâbord, verte, marquée JL3 49°18'20.0"N 053°35'35.3"W
(N2001066) MPO(6829567-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée JL5 49°18'12.5"N 053°35'23.0"W
(N2001062) LF(403.92) MPO(6829563-01)

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée JL4 49°18'12.0"N 053°35'30.5"W
(N2001063) LF(403.91) MPO(6829564-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée JL3 49°18'20.4"N 053°35'44.0"W
(N2001066) LF(403.9) MPO(6829567-02)

L/C4951 - Îles de la Madeleine - Partie sud/South Portion - Carte nouvelle - 04-JAN-1991 - NAD 1983

29-MARS-2002 LNM/D. 08-FEV-2002
Déplacer la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée YP de 47°12'40.1"N 061°59'03.6"W
à 47°12'23.9"N 061°59'21.0"W
(L2001194) LF(1499.4) MPO(6406453-01)

(T)Porter une ferme marine 47°25'53.0"N 061°48'11.0"W
MPO(6405004-01)

(T)Porter une ferme marine 47°25'47.0"N 061°49'26.0"W
MPO(6405004-02)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4951 - Îles de la Madeleine - Partie sud/South Portion - Carte nouvelle - 04-JAN-1991 - NAD 1983

29-MARS-2002 LNM/D. 08-FEV-2002
(T)Porter une ferme marine 47°24'53.0"N 061°49'38.0"W
MPO(6405004-03)

5049 - Davis Inlet to/aux Seniartlit Islands - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983

08-MARS-2002
Remplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée NT2/2 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NT2/2 56°06'58.8"N 061°13'37.8"W
(N2001111) LF(323.521) MPO(6829711-01)

5080 - Punchbowl - Carte nouvelle - 03-OCT-1997 - NAD 1983

22-MARS-2002
Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée NL8 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NL8 53°15'12.1"N 055°45'04.2"W
(N2001104) LF(280.31) MPO(6829704-01)

Remplacer la bouée plate de bâbord, verte, marquée NL9 par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée NL9 53°15'11.1"N 055°45'03.4"W
(N2001105) LF(280.32) MPO(6829705-01)

5134 - Approaches to Cartwright - Carte nouvelle - 11-AOÛT-1967 - Inconnu

15-MARS-2002 LNM/D. 28-JAN-2000
Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NP2 53°51'12.0"N 056°59'20.0"W
(N2001107) LF(284.351) MPO(6829707-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée NP3 53°51'18.0"N 056°59'28.0"W
(N2001108) LF(284.352) MPO(6829708-01)

5179 - Alexis Bay - Carte nouvelle - 28-AOÛT-1964 - Niveau de référence local

15-MARS-2002 LNM/D. 04-MAI-2001
Remplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée NWL2 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée NWL2 52°34'09.0"N 055°51'06.0"W
(N2001102) LF(270.23) MPO(6829702-01)

6021 - Lake Muskoka - Feuille 1 - Nouvelle édition - 24-SEPT-1999 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 06-JUIL-2001
Porter un câble sous-marin joignant 44°59'40.0"N 079°29'00.5"W
44°59'43.5"N 079°28'57.0"W
et 44°59'45.5"N 079°28'48.0"W
MPO(6600134-01)

Porter un câble sous-marin joignant 44°58'48.5"N 079°26'58.0"W
44°58'54.0"N 079°26'51.5"W
44°58'56.0"N 079°26'42.0"W
44°59'01.0"N 079°26'47.0"W
44°59'08.0"N 079°26'46.0"W
44°59'11.0"N 079°26'40.0"W
et 44°59'10.5"N 079°26'37.0"W
MPO(6600135-01)

6021 - Lake Muskoka - Feuille 2 - Nouvelle édition - 24-SEPT-1999 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 06-JUIL-2001
Porter un câble sous-marin joignant 44°59'40.0"N 079°29'00.5"W
44°59'43.5"N 079°28'57.0"W
et 44°59'45.5"N 079°28'48.0"W
MPO(6600134-01)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

6021 - Lake Muskoka - Feuille 2 - Nouvelle édition - 24-SEPT-1999 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 06-JUIL-2001
Porter un câble sous-marin joignant 44°58'48.5"N 079°26'58.0"W
44°58'54.0"N 079°26'51.5"W
44°58'56.0"N 079°26'42.0"W
44°59'01.0"N 079°26'47.0"W
44°59'08.0"N 079°26'46.0"W
44°59'11.0"N 079°26'40.0"W
et 44°59'10.5"N 079°26'37.0"W
MPO(6600135-01)

6022 - Lake Rosseau and/et Lake Joseph - Feuille 2 - Nouvelle édition - 24-SEPT-1999 - NAD 1983

15-MARS-2002 LNM/D. 13-JUIL-2001
Porter un câble sous-marin entre 45°15'03.0"N 079°45'39.5"W
et 45°15'02.0"N 079°45'15.5"W
MPO(6600133-01)

8015 - Funk Island and Approches/et les approches - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

29-MARS-2002
(T)Porter un amarrage submergé 49°57'10.2"N 052°47'00.6"W
NOTE: L'amarrage est muni d'un courantomètre immergé à 139m
(456pi).
MPO(6011026-01)

(T)Porter un amarrage submergé 50°31'45.0"N 051°03'26.4"W
NOTE: Les premier et deuxième amarrages, munis d'un
courantomètre sont immergés à 64m. Le troisième amarrage,
muni d'un courantomètre, est immergé à 63m.
MPO(6011060-01)

(T)Porter un amarrage submergé 50°31'45.0"N 051°03'26.4"W
NOTE: Les premier et deuxième amarrages, munis d'un
courantomètre sont immergés à 64m. Le troisième amarrage,
muni d'un courantomètre, est immergé à 63m.
MPO(6011060-02)

(T)Porter un amarrage submergé 51°54'17.4"N 051°07'01.2"W
NOTE: Les premier et deuxième amarrages, munis d'un
courantomètre sont immergés à 64m. Le troisième amarrage, muni
d'un courantomètre, est immergé à 63m.
MPO(6011060-03)

(T)Porter un amarrage submergé 49°17'44.0"N 051°15'48.6"W
NOTE: Cet amarrage est muni d'un courantomètre immergé à
255m.
MPO(6011062-01)

(T)Porter une bouée scientifique d'amarrage submergé 49°22'39.0"N 051°22'12.0"W
NOTE: L'amarrage est à 30m(98pi) sous la surface.
MPO(6011794-01)

C-4 - Rivière-au-Renard - Carte nouvelle - 25-JUIL-1986 - NAD 1927

08-MARS-2002 LNM/D. 15-DEC-2000
Rayer la profondeur 5 mètres 1 décimètre 48°59'52.4"N 064°23'18.6"W
MPO(6406500-10)

Rayer la profondeur 4 mètres 8 décimètres 48°59'56.2"N 064°23'12.8"W
MPO(6406500-11)

Remplacer la profondeur de 5 mètres 3 décimètres par 4 mètres 3 décimètres 48°59'56.0"N 064°23'03.6"W
MPO(6406500-02)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

C-4 - Rivière-au-Renard - Carte nouvelle - 25-JUIL-1986 - NAD 1927

08-MARS-2002

Remplacer	la profondeur de 4 mètres 6 décimètres par 4 mètres 2 décimètres	LNMD. 15-DEC-2000 48°59'55.3"N 064°23'07.3"W MPO(6406500-04)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres par 3 mètres 5 décimètres	48°59'56.9"N 064°23'23.3"W MPO(6406500-05)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres 8 décimètres par 4 mètres 2 décimètres	48°59'54.5"N 064°23'22.7"W MPO(6406500-06)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres 1 décimètre par 3 mètres 8 décimètres	48°59'48.0"N 064°23'21.6"W MPO(6406500-07)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres 9 décimètres par 4 mètres 5 décimètres	48°59'50.2"N 064°23'18.2"W MPO(6406500-08)
Remplacer	la profondeur de 4 mètres 2 décimètres par 3 mètres 8 décimètres	48°59'45.8"N 064°23'09.6"W MPO(6406500-09)
Remplacer	2 mètres 7 décimètres par 2 mètres 2 décimètres	49°00'04.9"N 064°23'22.3"W MPO(6406500-17)
Porter	une profondeur de 4 mètres 2 décimètres	48°59'56.4"N 064°23'11.9"W MPO(6406500-12)
Porter	une profondeur de 4 mètres 5 décimètres	48°59'55.3"N 064°23'04.8"W MPO(6406500-13)
Porter	une profondeur de 4 mètres 1 décimètre	48°59'53.4"N 064°23'17.3"W MPO(6406500-14)
Porter	une profondeur de 4 mètres 3 décimètres	48°59'50.3"N 064°23'21.0"W MPO(6406500-15)
Porter	une profondeur de 4 mètres 1 décimètre	48°59'48.8"N 064°23'16.5"W MPO(6406500-16)

15-MARS-2002

Rayer	la tour	LNMD. 08-MARS-2002 49°00'25.9"N 064°23'43.5"W MPO(6406455-01)
Rayer	la tour radio RLts portant une élévation de 68 mètres	49°00'28.3"N 064°24'05.2"W MPO(6406456-01)
Rayer	la tour radio RLts portant une élévation de 87 mètres	49°00'26.9"N 064°24'09.2"W MPO(6406456-02)
Rayer	la tour radio RLts	49°00'25.8"N 064°24'06.9"W MPO(6406456-03)
Rayer	la tour radio RLts portant une élévation de 83 mètres	49°00'24.1"N 064°24'02.1"W MPO(6406456-04)
Rayer	la tour radio RLts portant une élévation de 73 mètres	49°00'26.7"N 064°24'01.2"W MPO(6406456-05)
Rayer	la tour radio RLts portant une élévation de 65 mètres	49°00'25.7"N 064°23'55.7"W MPO(6406456-06)

**PARTIE 2 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

C-4 - Rivière-au-Renard - Carte nouvelle - 25-JUIL-1986 - NAD 1927

15-MARS-2002

Rayer la légende RoTrs RLts

LNm/D. 08-MARS-2002

49°00'25.7"N 064°24'01.8"W
MPO(6406456-07)

Porter une tour

49°00'29.2"N 064°24'06.1"W
MPO(6406456-08)

Porter une tour radio RLts portant une élévation de 112 mètres

49°00'24.9"N 064°24'02.8"W
MPO(6406456-09)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 153 — Paragraphe 121, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de tribord NWL2 (270.23) est mouillée à 0,3 mille au SSW de la pointe NW de Leg Island. La **bouée** lumineuse à espar de bâbord NW7 (270.25) est mouillée du côté Est de Main Tickle à quelque 1,38 mille à l'WSW de la pointe NW de Leg Island.

(N2002-04.5)

Page 163 — Paragraphe 209, ligne 5 – après «(10,4 m)»

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/1999.

Ajouter: , marquée par la **bouée** lumineuse à espar de tribord NL2 (279.83),

(N2002-04.6)

Page 167 — Paragraphe 244, dernière ligne

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/1999.

Ajouter: Une roche asséchante, marquée par la **bouée** lumineuse à espar de bifurcation de tribord NM (279.72), gît à quelque 1 mille au SW de l'extrémité SW de Duck Island.

(N2002-04.7)

Page 174 — Paragraphe 32, ligne 2 – après «Bed»

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/1999.

Ajouter: , marquée par la **bouée** lumineuse cardinale Nord NKF (280.02)

(N2002-04.8)

Page 176 — Paragraphe 62, ligne 2 – après «d'eau»

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/1999.

Ajouter: et marquée par la **bouée** lumineuse cardinale Sud NPP (280.04)

(N2002-04.9)

Page 180 — Paragraphe 112, ligne 5 – après «bouées» (ré: correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 43/1988.

Insérer: lumineuse à espar

(N2002-05.0)

Page 197 — Paragraphe 357, ligne 3 – après «roches»

Insérer: les **bouées** lumineuses à espar de tribord et de bâbord NP2 et NP3 (284.351, 284.352) jalonnent l'entrée SW

(N2002-05.1)

Page 270 — Paragraphe 392, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/1999

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de tribord NP8 (323.490) est mouillée à 0,25 mille à l'ENE de la bouée NP9.

(N2002-05.2)

Page 270 — Paragraphe 393, ligne 5 – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/1999

Ajouter: Les **bouées** lumineuses à espar de tribord et de bâbord NT2.2 et NT1 (323.521, 323.53) jalonnent la route dans la partie Nord de Tom Gears Run.

(N2002-05.3)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 55 — Paragraphe 29, lignes 5 à 9
Supprimer: «Quelques ... l'île.»

(N2002-03.7)

Page 56 — Paragraphe 61, dernière ligne – après «**bouées**» (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2000)
Insérer: lumineuses à espar

(N2002-03.8)

Page 59 — Paragraphe 104, dernière ligne
Ajouter: Un **quai** public en L, d'une longueur de 26 m (85 pi), est implanté dans le rivage Nord de **Stage Island**; la profondeur est de 2,4 m (8 pi) le long de la face externe, longue de 12 m (39 pi). De grandes bâtisses blanches sont situées à l'enracinement du quai.

(N2002-03.9)

Page 84 — Supprimer le paragraphe 54
Remplacer par: 54 Les habitants de St. John Island ont été relocalisés.

(N2002-04.0)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 4 — Paragraphe 37, dernière ligne
Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord KA1.3 (242.31) est mouillée à faible distance au Nord de Harbour Rock.

(N2002-04.1)

Page 6 — Paragraphe 59, ligne 4 – après «**bouées**»
Insérer: lumineuses à espar

(N2002-04.2)

Page 32 — Paragraphe 47, dernière ligne
Ajouter: Un haut-fond, couvert d'au moins 1¼ brasse (2,3 m) d'eau et marqué par la **bouée** lumineuse à espar de tribord DSM4 (327.6), gît à 0,25 mille au SE de John Smith Island.

(N2002-04.3)

Page 89 — Paragraphe 207, dernière ligne
Ajouter: Les **bouées** lumineuses à espar de bâbord JL3 et JL5 (403.9, 403.92) et la **bouée** lumineuse à espar de tribord JL4 (403.91) jalonnent le chenal à faible distance à l'Ouest et SW de Southern Cat Island.

(N2002-04.4)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 15 — Paragraphe 153, dernière ligne (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/1999)
Supprimer: **bouée**
Remplacer par: **bouée** lumineuse à espar

(N2002-05.4)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 28 — Paragraphe 255, dernière ligne (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/2000)
Supprimer: **bouées**
Remplacer par: **bouées** lumineuses à espar (N2002-05.5)
- Page 31 — Paragraphe 280, ligne 9
Supprimer: 2,9 et 5 m (10 et 16 pi)
Remplacer par: 3,6 et 5 m (12 et 16 pi) (N2002-05.6)
- Page 31 — Paragraphe 280, ligne 11
Supprimer: 2,1 et 2,9 m (7 et 10 pi)
Remplacer par: 1,7 et 3,6 m (6 et 12 pi) (N2002-05.7)
- Page 31 — Paragraphe 282, ligne 6
Supprimer: 53 m (174 pi)
Remplacer par: 63 m (207 pi) (N2002-05.8)
- Page 31 — Paragraphe 282, ligne 1
Supprimer: la conserverie
Remplacer par: l'usine de transformation de poisson
- Page 31 — Paragraphe 282, dernière ligne
Ajouter: Un **quai**, d'une longueur de 70 m (230 pi) et offrant des profondeurs variant entre 4,9 et 5,7 m (16 et 19 pi), s'allonge à l'extrémité SW du quai de l'usine de transformation de poisson. (N2002-05.9)
- Page 31 — Paragraphe 283.1, lignes 10 à 18 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/1999)
Supprimer: «Les abords ... Beach.»
Remplacer par: La profondeur dans les approches de la marina est d'au moins 2 m (7 pi). Le côté Ouest de la marina offre des profondeurs variant entre 2 et 2,7 m (7 et 9 pi) et le côté Est, entre 1,2 et 2 m (4 et 7 pi). Les **bouées** lumineuses à espar de tribord CG8 et CG10 (482.7, 482.709) et les **bouées** lumineuses à espar de bâbord CG7 et CG9 (482.5, 482.708), mouillées à faible distance au large du côté Ouest de Long Beach, jalonnent les abords d'*Admirals Marina*. (N2002-06.0)
- Page 33 — Paragraphe 296.1, ligne 3 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/1998)
Supprimer: 5,4 et 8 m (18 et 26 pi)
Remplacer par: 5 et 7,6 m (16 et 25 pi) le long des 62 derniers mètres (203 pi) (N2002-06.1)
- Page 33 — Paragraphe 296.1, dernière ligne
Ajouter: Un quai, d'une longueur de 45 m (148 pi) et offrant des profondeurs variant entre 4,4 et 5,1 m (14 et 17 pi), s'allonge à faible distance à l'Ouest du quai mentionné ci-dessus. Un **feu**, reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai. (N2002-06.2)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 40 — Paragraphe 355, dernière ligne

Ajouter: Les **bouées** lumineuses à espar d'avertissement CB et CBB (497.01, 497.02) sont mouillées à 0,39 au NE et 0,43 mille au NNE, respectivement, de l'extrémité du brise-lames Est.

(N2002-06.3)

Page 40 — Paragraphe 356, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2001

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de tribord CL12 (497.4) est mouillée à 0,11 mille au SE de l'extrémité du brise-lames Est.

(N2002-06.4)

Page 40 — Paragraphe 358, ligne 15 – après « **bouée** »

Insérer: lumineuse à espar

(N2002-06.5)

Page 59 — Paragraphe 124, dernière ligne

Ajouter: Les 15 m (49 pi) Est du quai assèchent pratiquement, d'où la nécessité d'être prudent. La jetée qui s'allonge à l'extrémité Ouest du quai est dans un état de délabrement.

(N2002-06.6)

Page 62 — Diagramme **GRAVEN BEACH**

Ajouter un feu FLG @ 336°, 354 mètres du coin SE de la bordure.

(N2002-06.7)

Page 64 — Diagramme **O'DONNELLS**

Ajouter un feu FLR @ 325°, 380 mètres du coin SE de la bordure.

(N2002-06.8)

Pages 67 et 68 — Supprimer les paragraphes 4 et 5

Remplacer par: 4 Le **pilotage** est obligatoire dans Placentia Bay. La station d'embarquement des pilotes est située par 47°20'N, 54°06,5'W (carte 4622).

(N2002-06.9)

Page 69 — Supprimer le diagramme **PLACENTIA BAY — ZONE DE PILOTAGE**.

(N2002-07.0)

ATL 103 — Terre-Neuve — Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 23 — Paragraphe 181, dernière ligne

Ajouter: Une cale de halage, d'une largeur de 18 pieds (5,5 m), est située sur le côté Ouest du havre. La prudence est de mise et le mouillage est interdit dans cette zone à cause de la présence d'une conduite sous-marine.

(N2002-03.0)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 24 — Paragraphe 184, lignes 9 à 11

Supprimer: «33 m ... brise-lames.»

Remplacer par: 38 m (125 pi) et offrant une profondeur de 1,8 m (6 pi) le long de la face externe, est implanté dans le rivage à faible distance au Nord du brise-lames. Des profondeurs de 1,5 m (5 pi) se trouvent dans les approches du quai.

(N2002-03.1)

Page 25 — Paragraphe 190, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/1999

Ajouter: Il y a un appontement flottant et une cale de halage à faible distance au SE du quai public.

(N2002-03.2)

Page 26 — Supprimer le paragraphe 198

Remplacer par: ¹⁹⁸ Un autre **quai** public, d'une longueur de 130 m (425 pi) et offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 3,7 m (3 et 12 pi), est situé sur le côté NW du havre, à faible distance au NE de la chaussée. Un quai en T, offrant une profondeur de 3,9 m (13 pi) le long de la face externe, longue de 45 m (148 pi), s'allonge à l'extrémité NE du quai. Une jetée de 14 m (46 pi) de long s'avance en direction SE depuis l'extrémité NE du quai en T. Un **feu** (126.1), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité de la jetée.

(N2002-03.3)

Page 28 — Paragraphe 216, dernière ligne

Ajouter: Un petit **quai**, offrant une profondeur de 1 pied (0,3 m) le long de la face externe, longue de 10 pieds (3 m), est implanté dans le rivage de la presqu'île à l'Est de Pass Island.

(N2002-03.4)

Page 32 — Supprimer le paragraphe 265.1, émis dans l'Édition mensuelle n° 6/1998

Remplacer par: ^{265.1} Un port de plaisance privé est aménagé à quelque 0,4 mille au NW du quai public. Un quai brise-lames en L, d'une longueur de 125 pieds (38 m) et offrant une profondeur de 1 pied (0,4 m) le long de la face externe, longue de 36 pieds (11 m), abrite une rampe de mise à l'eau, d'une largeur de 17 pieds (5,1 m). Un petit quai, presque asséchant, est attenant au côté SW du quai brise-lames. On peut se procurer de l'essence, du diesel, de l'eau potable et des vivres.

(N2002-03.5)

Page 33 — Paragraphe 269, dernière ligne

Ajouter: Une rampe de mise à l'eau, d'une largeur de 16 pieds (4,9 m), est située à faible distance à l'Ouest du quai public.

(N2002-03.6)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 71 — Paragraphe 178, ligne 1 (ré: corrections émises dans l'Édition mensuelle n° 11/1996)

Supprimer: dragué à 5,2 m (17 pi) (1995)

Remplacer par: offrant une profondeur minimale de 4,3 m (14 pi)
(2001)

(Q2002-011.1)

Page 72 — **Tableau 3.5 Quais du port de Rimouski** (ré: corrections émises dans les Éditions hebdomadaire n° 11/1994 et mensuelle n° 12/1998)

Porter les corrections suivantes dans la colonne «**Profondeur**»

Poste	Profondeur m (pi)
Quai Ouest	
1	* 5,4 (18)
Quai transversal	
2	—
Quai Est	
3	* 5,6 (18)
4	* 5,6 (18)
5	* 5,6 (18)
Côté Est	* 1,8 (6)

(Q2002-011.2)

Page 72 — Note au bas du tableau 3.5, lignes 2 et 3

Supprimer: * Draguée en 1995.

«** La section ... draguée en 1985.»

Remplacer par: * Profondeur non maintenue par dragage régulier.

(Q2002-011.3)

Page 72 — Paragraphe 185, ligne 3

Supprimer: Bien qu'on y effectue des dragages périodiques, les

Remplacer par: Les

(Q2002-011.4)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, deuxième édition, 2001 —

Page 28 — Paragraphe 75, ligne 6

Supprimer: 310° à 343° et de 277° à 339°

Remplacer par: 311° à 346° et de 275° à 018°

(Q2002-013.1)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 8 — Paragraphe 79, lignes 8 à 10

Supprimer: «Un château ... l'église.»

(Q2002-010.1)

Page 8 — Paragraphe 80, lignes 4 et 5

Supprimer: portant des **feux** d'obstacle aérien

(Q2002-010.2)

Page 9 — Paragraphe 95, ligne 2

Supprimer: postérieur

Remplacer par: antérieur

(Q2002-009.1)

PARTIE 4 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 9 — Paragraphe 95, ligne 3
Supprimer: 24 pieds (7,3 m)
Remplacer par: 30 pieds (9,1 m) (Q2002-009.2)
- Page 9 — Paragraphe 95, ligne 7
Supprimer: 54 pieds (16,5 m)
Remplacer par: 59 pieds (18 m) (Q2002-009.3)
- Page 9 — Paragraphe 106, dernière ligne – après «jaunes»
Ajouter: et une bouée cardinale Sud (Q2002-010.3)
- Page 9 — Paragraphe 111, ligne 2 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 11/1996)
Supprimer: 310½°
Remplacer par: 311° (Q2002-010.4)
- Page 10 — Paragraphe 122, ligne 2
Supprimer: SW
Remplacer par: SE (Q2002-010.5)
- Page 10 — Paragraphe 122, lignes 3 à 5
Supprimer: «en 1975, ... (0,6 m).»
Remplacer par: en 2001, offrait des profondeurs de 3 pieds (0,9 m).
Cependant, on y retrouve un **haut-fond** couvert de 2 pieds (0,6 m) d'eau; se référer à la carte. (Q2002-010.6)
- Page 10 — Supprimer le paragraphe 123 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/2000)
Remplacer par: ¹²³ De l'intersection des chenaux La Passe et Lynch, la route pour embarcations conduit au SW. Cette route passe au Sud d'une vaste zone de galets et de roches asséchantes. Puis ce **chenal balisé** devient étroit et bifurque vers le NW, passant entre deux **jetées**, pour se diriger vers l'écluse de Sainte-Anne-de-Bellevue en offrant en 2001 une profondeur minimale de 3 pieds (0,9 m). (Q2002-010.7)

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

8.21	Riverhead, quai	46 57 51.4 53 31 50.5	Fl G	4s	2	Mât cylindrique.	À longueur d'année.	Carte:4843 Éd. 03/02 (N00-363)
8.6	O'Donnell's, quai	47 04 04.8 53 34 19.6	Fl R	4s	2	Mât cylindrique.	À longueur d'année.	Carte:4843 Éd. 03/02 (N00-361)
51.5	Church Yard Gut	47 20 49.2 54 36 02.4	Fl G	4s	5.8	4	Tour à claire-voie carrée grise. 4.9	À longueur d'année.	Carte:4622 Éd. 03/02 (N98-381)
51.6	Graveyard Point	47 20 52.8 54 35 58.8	Fl R	4s	3.7	4	Mât cylindrique gris. 2.4	À longueur d'année.	Carte:4622 Éd. 03/02 (N98-384)
121.3	Coomb's Cove, quai	47 27 27.2 55 37 29	Fl G	4s	Mât cylindrique. 2.1	À longueur d'année.	Carte:4830 Éd. 03/02 (N01-085)
126.1	Harbour Breton, quai	47 28 44 55 48 43	Fl R	4s	Mât cylindrique. 2.1	À longueur d'année.	Carte:4830 Éd. 03/02 (N01-084)
232.22	<i>Cooks Harbour - Bouée lumineuse XC7</i>	51 36 41 55 52 00	<i>Fl</i>	<i>G</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>Espar verte, marquée "XC7".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4509 Éd. 03/02 (N00-228)
233.2	<i>Green Island - Bouée lumineuse XC1</i>	51 37 07 55 49 55	<i>Fl</i>	<i>G</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>Espar verte, marquée "XC1".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4509 Éd. 03/02 (N01-061)
233.21	<i>Cooks Harbour - Bouée lumineuse centrale XC5</i>	51 36 43 55 51 54	<i>Fl</i>	<i>G</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>Espar verte, marquée "XC5".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4509 Éd. 03/02 (N00-227)
242.31	<i>North Harbour Rock - Bouée lumineuse KA1.3</i>	51 21 34.2 55 34 14.4	<i>Fl</i>	<i>G</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>Espar verte, marquée "KA1.3".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4514 Éd. 03/02 (N01-073)
270.23	<i>Leg Island - Bouée lumineuse NWL2</i>	52 34 09 55 51 06	<i>Fl</i>	<i>R</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>Espar rouge, marquée "NWL2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:5179 Éd. 03/02 (N01-102)
279.72	<i>Barr Tickle Shoal - Bouée lumineuse NM</i>	52 46 30.6 55 54 15	<i>Fl</i> <i>(2+1)</i>	<i>R</i>	<i>6s</i>	<i>.....</i>	<i>Espar rouge, verte et rouge, marquée "NM".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4702 Éd. 03/02 (N00-292)

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

280.01	Squasho North - Bouée lumineuse ND4	53 04 46.6 55 52 14.8	F R	4s	Espar rouge, marquée "ND4".	Saisonnier.	Carte:4702 Éd. 03/02 (N00-293)	
280.011	Deer Pass - Bouée lumineuse ND3	53 04 43.9 55 52 11.7	F G	4s	Espar verte, marquée "ND3".	Saisonnier.	Carte:4702 Éd. 03/02 (N00-294)	
280.02	The Featherbed - Bouée cardinale Nord lumineuse NKF	53 07 32.4 55 45 50.4	Q W	1s	Noire et jaune, marquée "NKF".	Saisonnier.	Carte:4702 Éd. 03/02 (N01-071)	
280.04	Pippies - Bouée cardinale Sud lumineuse NPP	53 11 35 55 41 36.3	Q(6) +LF	W	15s	Jaune et noire, marquée "NPP".	Saisonnier.	Carte:4702 Éd. 03/02 (N01-070)
280.31	Chenal de Punchbowl - Bouée lumineuse NL8	53 15 12.1 55 45 04.2	F R	4s	Espar rouge, marquée "NL8".	Saisonnier.	Carte:5080 Éd. 03/02 (N01-104)	
280.32	Chenal de Punchbowl - Bouée lumineuse NL9	53 15 11.1 55 45 03.4	F G	4s	Espar verte, marquée "NL9".	Saisonnier.	Carte:5080 Éd. 03/02 (N01-105)	
323.521	Tom Gears Run - Bouée lumineuse NT2.2	56 06 58.8 61 13 37.8	F R	4s	Espar rouge, marquée "NT2.2."	Saisonnier.	Carte: 5049 Éd. 03/02 (N01-111)	
325 H60	Ford Harbour	Sur une pointe, côté Nord du havre. 56 28 20 61 10 12	FI W	4s	13.7	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande horizontale blanche.	Saisonnier.	5.7 Carte:5052 Éd. 03/02 (N02-014)	
325.23	Turnpike Island	56 36 05 61 38 09	FI R	4s	17.2	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche.	Saisonnier.	4.7 Carte:5052 Éd. 03/02 (N02-013)	
327.6	Smiths Harbour Rock - Bouée lumineuse DSM4	49 44 07.2 55 57 18	F R	4s	Espar rouge, marquée "DSM4".	Saisonnier.	Carte:4585 Éd. 03/02 (N00-131)	

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

403.5	<i>Ships Run - Bouée lumineuse JL3</i>						Rayer du Livre. Carte:4560 Éd. 03/02 (N01-066)
403.9	<i>Ships Run - Bouée lumineuse JL3</i>	49 18 20.4 53 35 44	F G	4s	Espar verte, marquée "JL3". Saisonnier. Carte:4857 Éd. 03/02 (N01-066)
403.91	<i>Lumsden - Bouée lumineuse intérieure JL4</i>	49 18 12 53 35 30.5	F R	4s	Espar rouge, marquée "JL4". Saisonnier. Carte:4857 Éd. 03/02 (N01-063)
403.92	<i>Southern Cat Island - Bouée lumineuse JL5</i>	49 18 12.5 53 35 23	F G	4s	Espar verte, marquée "JL5". Saisonnier. Carte:4857 Éd. 03/02 (N01-062)
466.1	<i>Gooseberry Cove Shoal - Bouée lumineuse TVG</i>	48 01 45 53 38 21	F(2) W	10s	Espar noire, rouge et noire, marquée "TVG". Saisonnier. Carte:4852 Éd. 03/02 (N01-090)
475.1	<i>Ochre Pit Cove</i>	47 54 44 53 03 55.4	Fl G	4s	3.6	4	Mât cylindrique. 2.6 À longueur d'année. Carte:4850 Éd. 03/02 (N00-064)
497.01	<i>Long Pond Beach - Bouée lumineuse CB</i>	47 31 28.2 52 58 22.2	F Y	4s	Espar jaune, marquée "CB". Saisonnier. Carte:4848 Éd. 03/02 (N01-076)
497.02	<i>Long Pond Beach - Bouée lumineuse CBB</i>	47 31 33.6 52 58 30	F Y	4s	Espar jaune, marquée "CBB". Saisonnier. Carte:4848 Éd. 03/02 (N01-077)
497.4	<i>Long Pond Harbour - Bouée lumineuse CL12</i>	47 31 04.6 52 58 33.9	F R	4s	Espar rouge, marquée "CL12". À longueur d'année. Carte:4848 Éd. 03/02 (N01-078)
498.09	<i>Long Pond Harbour - Bouée lumineuse CL</i>	47 31 14.6 52 57 52.6	F Y	4s	Espar jaune, marquée "CL". Saisonnier. Carte:4848 Éd. 03/02 (N01-080)
511.23	<i>Lumley Cove - Bouée lumineuse intérieure MF6</i>	46 58 15 52 56 44.5	F R	4s	Rouge, marquée "MF6". À longueur d'année. Carte:4845 Éd. 03/02 (N01-092)

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

41 H4152	Cherry Islet	Pointe SE.de l'île. 44 55 07.2 66 58 00	Fl W	5s	9.8	8	Tour cylindrique à bandes horizontales rouges et blanches, bande rouge à la partie supérieure. 7.5	Lum.0.5 s; obs. 4.5 s Feu de secours. À longueur d'année. Cornet - Son 2s; sil.18s.
		Carte:4114 Éd. 03/02 (F01-131)						
118	Red Rock - Bouée lumineuse AM3	À l'Ouest de la roche. 45 18 30.3 66 06 16.9	Fl G	4s	Espar verte, marquée "AM3".	À longueur d'année.
		Carte:4141 Éd. 03/02 (F01-133)						
120.5	Brandy Point - Bouée lumineuse J25	Au large de la pointe. 45 19 55.3 66 11 12.9	Fl G	4s	Espar verte, marquée "J25".	À longueur d'année.
		Carte:4141 Éd. 03/02 (F01-144)						
122.1	Purdys Point - Bouée lumineuse J38	Au large de la pointe. 45 22 37.8 66 12 37.9	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "J38".	À longueur d'année.
		Carte:4141 Éd. 03/02 (F01-143)						
122.4	Victoria Beach - Bouée lumineuse J41	45 25 45.7 66 10 03.9	Fl G	4s	Espar verte, marquée "J41".	À longueur d'année.
		Carte:4141 Éd. 03/02 (F01-146)						
123	Catons Island - Bouée lumineuse JP	Au large, côté Sud de l'île. 45 27 55.2 66 06 38.9	Fl (2+1) G	6s	Espar verte, rouge et verte, marquée "JP".	À longueur d'année.
		Carte:4141 Éd. 03/02 (F01-147)						
124.5	Isle of Pines - Bouée lumineuse J48	45 29 05.2 66 05 02.8	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "J48".	À longueur d'année.
		Carte:4141 Éd. 03/02 (F01-145)						
137.7	Entrée du chenal - Bouée lumineuse EA	45 52 18.3 66 08 13.9	Mo(A) W	Espar rouge et blanche, marquée "EA".	À longueur d'année.
		Carte:4142 Éd. 03/02 (F01-148)						
139	Grand Point Bar - Bouée lumineuse cardinale Sud EAB	Extrémité de la barre. 45 54 12.2 66 04 04.9	Q(6) +LFI W	15s	Espar jaune et noire, marquée "EAB".	À longueur d'année.
		Carte:4142 Éd. 03/02 (F01-149)						
139.75	Goat Island - Bouée lumineuse E75	46 00 42.2 66 00 31	Fl G	4s	Espar verte, marquée "E75".	À longueur d'année.
		Carte:4142 Éd. 03/02 (F01-136)						

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

205	<i>The Raquette - Bouée lumineuse V2</i>	44 37 55 65 45 08	<i>F R</i>	4s	<i>Espar rouge, marquée "V2".</i>	À longueur d'année. Carte:4396 Éd. 03/02 (F01-124)
467.15	<i>Bellevue Outer light buoy TG3</i>	47 38 14.8 53 44 40.3	<i>F G</i>	4s	<i>Green spar, marked "TG3".</i>	Rayer du Livre. Cette aide aurait dû être publiée dans le Livre des feux de Terre- Neuve seulement. Chart:4851 Éd. 02/02 (N00-129) Éd. 03/02
480 H3664	Croucher Island	Dans la baie St. Margaret's. 44 38 23 63 57 32	<i>Fl W</i>	12s	27.4	7	Mât à claire-voie, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 10.7	À longueur d'année. Carte:4386 Éd. 03/02 (F01-120)
480.1	<i>Redmond Cove - Bouée lumineuse DV52</i>	44 36 02 63 56 14	<i>F R</i>	4s	<i>Espar rouge, marquée "DV52".</i>	À longueur d'année. Carte:4386 Éd. 03/02 (F01-119)
531.8	<i>Bouée de contrôle lumineuse</i>							Rayer du Livre. Carte:4202 Éd. 03/02 (F01-126)
903 H1256	Pictou Harbour - Alignement	Côté Nord de l'entrée du port. 45 41 18 62 40 45.3	<i>F W</i>	7.0	12	Tour carrée blanche, bande verticale rouge, partie supérieure rouge. 6.8	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
904 H1256.1		261°55' 141.7m du feu antérieur.	<i>F W</i>	16.7	12	Tour carrée blanche, bande verticale rouge, partie supérieure rouge. 11.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Carte:4437 Éd. 03/02 (G02-04,05)
906 H1248.1	Pictou	45 40 37.4 62 42 11.1	<i>Iso R</i>	4s	28.7	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 12.7	Le feu de Pictou avec le feu scintillant rouge de la barre de Pictou, relèvement 249°42', forment l'alignement pour entrer dans le port. À longueur d'année. Carte:4437 Éd. 03/02 (G02-007)
943 H920	East Point	Près de la rive Sud de la pointe. 46 27 07 61 58 20	<i>Fl W</i>	5s	30.5	11	Tour octogonale blanche. 19.5	Lum.pér.5 s Feu de secours. À longueur d'année. Carte:4403 Éd. 03/02 (G00-014)

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1068	Malpeque Harbour - Alignement	Sur l'île Billhook. 46 34 21.9 63 42 49	Q R	1s	7.6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande rouge. 6.7	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1069		037°27' 76.2m du feu antérieur.	Iso R	4s	9.5	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande rouge. 6.8	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1071.3	Darnley Basin - Feu Sud	Sur le pont. 46 32 02.5 63 40 19.5	F W	4.5	Travée centrale du pont.	Saisonnier.
1077	Alberton - Alignement	Sur les dunes. 46 48 20.3 64 01 56.8	Q G	1s	6.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande rouge. 3.4	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1078		289°06' 102.5m du feu antérieur.	Iso G	4s	11.7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande rouge. 11.0	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
1163 H1424	Point Escuminac	Sur la pointe. 47 04 22.5 64 47 52.3	Fl(3) W	20s	20.7	22	Tour hexagonale blanche, partie supérieure rouge. 22.4	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 14.5 s Masqué de 110° à 120°. Feu de secours. À longueur d'année.
								Cornet - Son 3s; sil. 3s; son 3s; sil. 51s À longueur d'année.
								Carte:4491 Éd. 03/02 (G02-010,011)
								Carte:4491 Éd. 03/02 (G02-019)
								Carte:4492 Éd. 03/02 (G02-012,013)
1394	Anse à l'Îlot	48 20 37.9 64 40 09	Fl Y	4s	7.0	4	Mât. 5.0	Lum. 0.4 s; obs. 3.6 s. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement. Entretenu par la Municipalité de Chandler.
								Carte:4921 Éd. 03/02 (L01-221)
1510	Île d'Entrée, quai	Extrémité du quai. 47 16 39 61 43 07.5	Iso R	2s	5.4	6	Mât. 3.6	Réflecteur radar. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
								Carte:4951 Éd. 03/02 (L01-146)

PARTIE 5 – Édition 03/2002
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1630 H1780	Rivière-au- Renard - Alignement	48 59 41.9 64 23 12.8	F R	10.1	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 7.6	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1630.1 H1780.1		216°15' 73.1m du feu antérieur.	F R	10.3	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 9.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1707.1	<i>Mont-Joli - Bouée (SADO) lumineuse IML-3</i>	48 39 36 68 09 23.4	F(5) Y	20s	<i>Jaune, marquée "IML-3".</i>	<i>Saisonnier.</i>
1707.9	<i>Rimouski - Bouée (SADO) lumineuse IML-4</i>	48 40 00 68 35 00	F(5) Y	20s	<i>Jaune, marquée "IML-4"</i>	<i>Saisonnier.</i>

Carte:C-4
Éd. 03/02 (L01-119)

Carte:1236
Éd. 03/02 (L01-043)

Carte:1236
Éd. 03/02 (L01-059)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.